

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2015/45**

**Objet : Décision budgétaire Modificative n°2 (DM2)**

L'an deux mille quinze, le 1<sup>er</sup> octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Prunières, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Date de convocation :  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents  
Vote(s) pour 15  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Bénédicte FEROTIN

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL** (Président) ;  
**M. Marc VIOSSAT** (Vice Président),  
**Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente) ;  
**Mme Chantal ROUX** (Conseillère Syndicale) suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ;  
**M. Marc AUDIER** (Conseiller Syndical) suppléant Mme Chantal EYMEOD ;  
**M. Jean BERNARD** (Conseiller Syndical-Secrétaire),  
**M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical) ;  
**M. Pierre DOUSSOT** (Conseiller syndical) suppléant M. Robert FRAYSSINES ;  
**M. Christian DURAND** (Conseiller syndical – rapporteur du budget) ;  
**Mme Bénédicte FEROTIN** (Conseillère syndicale) ;  
**M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Valérie ROSSI** (Conseillère Syndicale, Membre du bureau) ;  
**M. Joël BONNAFFOUX** (Conseiller syndical) ;  
**Mme Patricia VINCENT** (Conseillère syndicale).

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX  
Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER

Etaient invités :

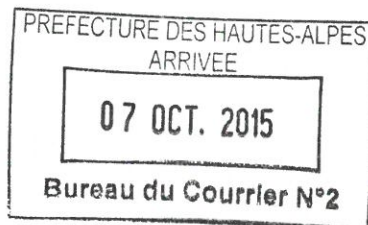
M. Alain ZURBACH (EDF), M. GLEVAR (Comité départemental de voile), M. Guy KLETTY (Maire de St Vincent les Forts), M. CLERJON (adjoint au Maire de St Vincent les Forts), M. Bernard ADAM (Club des Sports de la Gendarmerie), M. GAMBAUDO (Maire de Pontis), Mme Agnes PIGNATEL (Maire du Lauzet-Ubaye)

Etaient excusés :

M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, représenté par Mme Valérie ROSSI.  
Mme Chantal EYMEOD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Robert FRAYSSINES, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Christian HUBAUD, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Ginette MOSTACHI, M. Daniel GALLAND, Mme Brigitte GAUDIN, Mme GARCIN-EYMEOD ; Mme Carole CHAUVET, M. Gilles VOLLAIRE service Politique territoriale Département 05, Mme Anne RINJONNEAU service tourisme Département 04, M. Pascal VENTRE Département 04, M. TAVAN (Syndicat des Irrigants)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat mixte a installé trois stations-services sur les rives de la retenue et que deux d'entre elles sont en fonctionnement depuis le mois d'août. Il propose donc de modifier le budget de manière à intégrer les dépenses et recettes de cette nouvelle activité pour un montant de 48 200 € comprenant notamment en dépenses l'achat de carburant et les divers abonnements. Ce montant reste prévisionnel au regard de quelques charges encore à déterminer à ce jour (frais d'hivernage) et des niveaux de consommation réalisés par les plaisanciers de la retenue qui demeurent assez méconnus au-delà des quelques semaines de haute saison touristique expérimentées durant le mois d'août.



Par ailleurs, la partie « assurance » relative aux personnels a été logiquement intégrée à l'article concernant cette catégorie de dépenses. Sur proposition de Monsieur le Receveur d'Embrun, il semble plus judicieux d'inclure ces dépenses au titre des charges de personnel.

Enfin, en section d'investissement, le programme « Aménagement de plage » a connu un léger dépassement de crédits mandatés, du fait de travaux réalisés en régie par le S.M.A.D.E.S.E.P. ou de relevés topographiques complémentaires. Il convient donc d'équilibrer cette opération par le transfert de dépenses équivalentes issues du programme « Aménagement des sites nautiques » (supportant en règle générale les travaux conduits en régie).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le budget prévisionnel 2015 du S.M.A.D.E.S.E.P. voté par la délibération n°2015-15,
- La délibération 2015-34 apportant modification du BP 2015 en date du 17 juin 2015

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2015 :**

- **APPROUVE** le contenu de l'exposé établi par le Président,
- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
carburant	60622	43000,00	vente de produit fini	701	48200
frais telecom	6262	3000,00			
assurances	616	2000,00			
frais bancaires	627	200,00			
assurances	616	-15120,00			
assurances des personnels	6455	15120,00			
Total		48200,00	Total		48200

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
operation 039 aménagement site nautique	21 758	-6682,74			
operation 076 plages publiques	2033	1338,94			
operation 076 plages publiques	2312	5323,80			
Total		0,00	Total		0

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**  
  
**Victor BERENGUEL**

